

REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2024-52

En application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION IMPLANTATION ET EXPLOITATION CONTENEURS GRANDS VOLUMES

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président et à la Vice-Présidente,

DECIDE:

ARTICLE 1er:

De conclure avec GRAND CHAMBRY et CRISTAL HABITAT une convention pour l'implantation et l'exploitation de conteneurs grands volumes à l'EHPAD Les Charmilles.

ARTICLE 2°:

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3:

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le - 2 AOUT 2024

Christelle FAVETTA SIEYES

résidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2024-52 GRAND CHAMBERY CRISTAL HABITAT CONVENTION IMPLANTATION EXPLOITATION CONTENEURS GRANDS VOLUMES CHARMILLES

Date de transmission de l'acte :

05/08/2024

Date de réception de l'accusé de

05/08/2024

réception :

Numéro de l'acte :

24 00607 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-267310050-20240802-24_00607-CC

Date de décision :

02/08/2024

Acte transmis par :

Claudia DI CICCO

Nature de l'acte :

Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

2. Urbanisme

2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols